

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00550
Numéro SIREN : 805 232 659
Nom ou dénomination : CONSULTEK

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2018 sous le numéro de dépôt 649

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

RECEPISSE DE DEPOT

SCP ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

SA FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE COMPTABILITE

"FIFM"
BP 42 - I CROCIVII
20240 GHISONACCIA

V/REF :
N/REF : 2014 B 550 / 2018-B-649

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 16/04/2018,

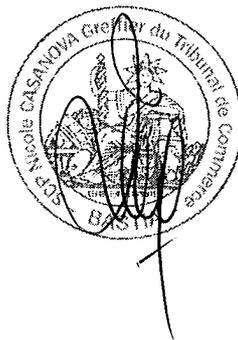
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Concernant la société

CONSULTEK
Société par actions simplifiée
2 place de l'Hôtel de Ville
20200 Bastia

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-649 le 06/06/2018
R.C.S. BASTIA 805 232 659 (2014 B 550)

Fait à BASTIA le 06/06/2018,
LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise		SAS CONSULTEK			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		CHEMIN DU MACCHIONE			20600 BASTIA		
Numéro SIRET *		8 0 5 2 3 2 6 5 9 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
					Exercice N clos le		
					3 0 0 9 2 0 1 7		
					Exercice N-1 clos le		
					3 0 0 9 2 0 1 6		
		Brut		Amortissements - Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
				Net			
				4			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	20 000	012	20 000	
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	13 722	030	3 565	10 157	
	Immobilisations financières * (1)	040	310	042		310	
	Total I (5)	044	34 032	048	3 565	30 467	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	960	066		960	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		4 170
		Autres * (3)	072	7 113	074		7 113
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	644	086		644	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	8 717	098		8 717	
	Total général (I+II)	110	42 749	112	3 565	39 184	
PASSIF							
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000	5 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	500	126	500	500	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	5 909	26 726	
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136	(34 936)	136	(34 936)	(20 817)	
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	(23 527)	142	(23 527)	11 409	
	Provisions pour risques et charges	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	128	156	128		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 009	166	3 009	1 696	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	14 042	172	59 575	9 301	
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176	62 711	176	62 711	10 997		
Total général (I + II + III)	180	39 184	180	39 184	22 406		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 220	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS CONSULTEK		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 7 J		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 6 J		Néant	*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210				
	Production vendue	biens		215		214	12 333			
		services *			217		218	5 838	39 014	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	506		408	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	18 677		39 422
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
		Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	5 230			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	19 370		4 574	
		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	821	244	2 477		948	
Rémunérations du personnel *						250	17 033		34 871	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6 503		15 446	
Dotations aux amortissements *						254	882		1 356	
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	3 825		3 044		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	55 321		60 239	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(36 644)		(20 817)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280				
	Produits exceptionnels					290				
	Charges financières					294	4			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices *					306	(1 712)			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(34 936)		(20 817)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	34 936	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. quinquies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (64. sexies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44. quinquies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. quinquies)	990		
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655					350		
								1 712		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	36 648	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *2.0....8.11 ont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	36 648	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CONSULTEK

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	20 000	404		406	20 000	20 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	200	442	3 551	444		446	3 751	3 751	
	Installations générales agencements divers	450		452	5 011	454		456	5 011	5 011	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 612	472	1 347	474		476	4 960	4 960	
Immobilisations financières		480		482	310	484		486	310	310	
TOTAL		490	3 812	492	30 220	494		496	34 032	34 032	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	200	532	101	534		536	301	301	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	192	544		546	192	192	
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	2 483	562	589	564		566	3 072	3 072		
TOTAL		570	2 683	572	882	574		576	3 565	3 565	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS CONSULTEK Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	20 817		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984	20 817		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860	36 648		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870	57 465		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
				800 <input type="checkbox"/>			

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		3 096
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		2 741
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRANTIS Informatique

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CONSULTEK
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Villa Roche, Chemin du Macchione, 20600 BASTIA
805232659 RCS BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à -34 936 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 34 936 €

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte "autres réserves" 5 909 €

Au compte "report à nouveau" -29 027 €

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 MARS 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Victor RIBEIRO DIAS



CONSULTEK
Société par actions simplifiée [
au capital de 5 000 euros
Siège social : Villa Roche, Chemin du Macchione, 20600 BASTIA
805232659 RCS BASTIA

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 MARS 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à -34 936 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	34 936 €
Prélèvement sur les réserves :	
- sur le compte "autres réserves"	5 909 €
Au compte "report à nouveau"	-29 027 €

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

